

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 14 JUIN 2012

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 07/06/2012
Date d'affichage : 07/06/2012

L'an deux mille douze, le JEUDI 14 JUIN à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, Mme Dominique JOCKUM, M. Alain PRENELLE, Mme Janine KERSPERN, Mme Agnès OLIER M. Claude HAMEL M. Gérard JEHANNE.

Excusés : M. Emmanuel GOSSIEAUX ayant donné procuration à M. Jean-Pierre ISABEL et Mme Valérie SABOUROUX.

Absents : M. Joël THOMASSE et M. Claude PERONNE.

Secrétaire de séance : M. Alain PRENELLE.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Travaux de voirie 2012

Approbation du marché public de travaux passé sous la forme d'une procédure adaptée, dans le cadre du groupement de commandes établi entre la CdC d'ORIVAL et ses communes membres, en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2012 sur le territoire de la Communauté de Communes d'ORIVAL.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes d'ORIVAL et ses communes membres, sur le choix de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux de voirie sur la commune de Thaon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le montant du marché de l'entreprise SAS MARTRAGNY, sise 8 route de Meuvaines 14960 ST COME DE FRESNE, qui a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de voirie de Thaon (rue des Ecoles, place des Hêtres, parking de la Vieille Eglise, Impasse des Anciens Combattants, et rue de Bombanville) pour les montants suivants :
 - tranche ferme :
 - ✓ 78 567, 00 € HT, 15 399.14 € de TVA, soit 93 966.14 € TTC
 - tranche conditionnelle (rue de Bombanville) :
 - ✓ 16 126.40 € HT, 3 160.77 € de TVA, soit 19 287.17 € TTC
 - Total tranche ferme + tranche conditionnelle :
 - ✓ 94 693.40 € HT, 8 559.91 € de TVA, soit 113 253.31 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires au dossier.

Marché public de travaux passé sous la forme d'une procédure adaptée, dans le cadre des travaux d'effacement du réseau de télécommunication place des Hêtres et de fourniture et pose de fourreaux d'éclairage public en souterrain, rue des Ecoles.

Vu l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'effacement du réseau de télécommunication de la Place des Hêtres, et de fourniture et pose de fourreaux d'éclairage public en souterrain rue des Ecoles, relevant de la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Le coût prévisionnel est estimé à 39 404.00 € HT, soit 47 127.18 € TTC. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012, au compte 21533.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet d'effacement du réseau de télécommunication de la Place des Hêtres, et de fourniture et pose de fourreaux d'éclairage public en souterrain rue des Ecoles ;
- d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir, dans la limite des crédits inscrits au budget 2012.

Acquisition de terrain, déplacement d'un coffret EDF, rue de Barbières

Rue de Barbières :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Madame Sausseureau relative au problème de déplacement du coffret électrique existant sur le terrain de sa pharmacie. Madame Sausseureau envisage de céder une partie de sa parcelle aux propriétaires du 8 à Huit voisin. Le coffret fait obstacle à l'agrandissement de ce commerce.

Madame Sausseureau demande à la commune de prendre en charge le déplacement de ce coffret-relais de distribution d'électricité du quartier, l'estimation des travaux s'élève à 5 000 €. S'agissant de travaux sur du terrain privé, la commune ne peut intervenir.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la surface de terrain sur lequel est situé le coffret pour pouvoir prendre en charge son déplacement, ainsi qu'une partie du parking de la pharmacie pour permettre l'aménagement et la mise en sécurité futurs de la rue de Barbières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir une partie des parcelles actuellement cadastrées AB 222 et AB 228, pour une surface restant à définir, au prix de l'euro symbolique,
- accepte de prendre en charge les frais de notaire,
- précise que les frais de géomètre relatifs à cette acquisition restent à la charge du vendeur,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

Rue du Lavoir :

Monsieur Maury donne lecture d'un courrier du Notaire des propriétaires de la maison située rue du Lavoir, dont le Conseil Municipal voudrait acquérir une partie de terrain pour y créer un parking et un trottoir. Le prix demandé par les propriétaires étant trop élevé, le Conseil Municipal demande au Maire de renouveler l'offre d'achat au prix de 6 € le m².

Nouvelle offre de panneau d'information lumineux

Monsieur le Maire présente un nouveau devis pour l'acquisition d'un panneau d'information lumineux qui serait implanté devant la Mairie. Le coût s'élève à 9 890 €HT, pour un panneau de 128 x 96.10.

Le Conseil Municipal demande un complément d'information avant de se prononcer.

Panneaux intercommunaux de mise en valeur des monuments historiques

Acquisition de panneaux « Mémoire locale du Bessin »

L'ADTLB propose aux communes de mettre en place des panneaux « Mémoire locale du Bessin » pour valoriser leur patrimoine.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir 3 panneaux qui seront implantés sur les sites suivants :

- Vieille Eglise
- Eglise
- Le Château.

Le coût d'un panneau est de 506 € HT, pose comprise. La Communauté de Communes d'Orival prend en charge 50 % du coût.

Le coût total de cette opération s'élève donc pour la commune de Thaon à : 253 € x 3 = 759 € HT soit 907.76 € TTC.

Signalisation voie « Guillaume Le Conquérant »

Afin de valoriser le thème Guillaume le Conquérant, le Conseil Général du Calvados souhaite planter des totems d'interprétation dédiés à proximité des sites emblématiques.

Un totem sera implanté à la Vieille Eglise. Une enseigne sera installée sur le parking en bordure de la RD 170, ainsi que trois balises dont une au niveau de la « nouvelle » église.

Création des jardins familiaux

Lecture d'un courrier de l'association « les jardiniers Thaonnais ». Le groupe de jardiniers a entrepris un travail de traçage et de délimitation des parcelles dans un souci d'équité. 13 jardins de 148 m² et un de 120 m² occupent donc aujourd'hui 2 044 m² du terrain communal, rue du Château d'Eau.

L'association précise que cet espace n'est viable que s'il est clôturé et sécurisé. Monsieur le Maire donne l'estimation des besoins des jardiniers :

Clôture 148 m : 9 381.85 € TTC

14 Abris de jardins à 415 €, soit 5 810 € TTC

Fourniture pour confection de 14 chapes en ciment (4.20 x 2.10 épaisseur 10 cm) : réalisation par les jardiniers

Une alimentation en eau pour l'arrosage.

Pour finaliser l'espace, deux parterres à fleurs sont envisagés et un local à usage de bureau salle de réunion pourrait être mis en place (non chiffré).

Les conditions de location seront déterminées lors d'une prochaine réunion de l'association.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2012 : 10 000 € pour la clôture. Les abris de jardins seront achetés sur le budget 2013. Monsieur Bayeux est chargé de faire le nécessaire pour l'alimentation en eau.

Budget 2012 : décision modificative n°1/2012

Monsieur Maury, Maire, propose au Conseil Municipal de faire les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	dépenses	recettes
61524 : Entretien bois et forêt	- 39 000 €	
6554 : Participation à charges intercommunale : SDEC Energie (renouvellement matériel armoire 6, rue des Ecoles)	+ 14 000 €	
023 : Virement à la section d'investissement	+ 25 000 €	
total	0 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	dépenses	recettes
2128 : Agencement et aménagement de terrains : clôture des jardins familiaux	+ 10 000 €	
21531 : Installations techniques, réseau d'adduction d'eau : branchement eau jardins familiaux	+ 2 000 €	
21533 : Installations techniques, réseaux câblés : travaux place des Hêtres et rue des Ecoles	+ 52 000 €	
2151 : Installations techniques, réseaux de voirie :	- 39 000 €	
021 : Virement de la section de fonctionnement		+ 25 000 €
total	+ 25 000 €	+ 25 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

La Section de Fonctionnement reste inchangée (1 094 521 €).

La Section d'Investissement s'équilibre à 691 949 €.

Projet de construction d'un nouveau bâtiment « Poste »

La construction d'un nouveau bureau de poste près de la pharmacie est à l'étude. Deux propositions ont été faites, l'une composée d'un bureau de poste de 60 m² et 5 appartements, l'autre avec la même superficie pour le bureau de poste, mais avec 3 appartements. Ces projets seront présentés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Mise en place de la déviation rue de l'Ormelet

La déviation de la rue de l'Ormelet (RD170) sera mise en place le 20 juin 2012. Les usagers entrant de le village par le sud seront déviés par le boulevard de Hauts de Thaon. Il s'agit d'un test qui sera validé après un nouvel avis de la commission voirie et du Conseil Municipal.

Renouvellement du bail de location du logement 28 rue des Ecoles

Considérant que le bail consenti à Monsieur et Madame Xavier CREVON pour le logement situé 28 rue des Ecoles à THAON (à l'étage du bâtiment), arrive à expiration le 14 juillet 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de le renouveler, pour une durée de 3 ans, à compter du 15 juillet 2012.
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Le loyer mensuel de base est fixé à six cent vingt neuf euros et un centime (629.01 €). Il sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre de l'année en cours, définie par l'INSEE.

Communauté de Communes d'Orival : compte rendu des dernières réunions

Monsieur le Maire expose les principales informations de la communauté de communes.

Information SIDOM

Monsieur Maury donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion du syndicat. Le SIDOM a obtenu le Label Qualitri

Information SIAEP de Thaon

Monsieur Maury donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion du syndicat.

Mi-Thaon infos

Le Mi-Thaon infos sera distribué aux administrés, il sera également consultable sur le site de la commune.

AFFAIRES DIVERSES

Aménagement de la Grande Rue : les cabinets Via Map et Atelier 2 Paysages présenteront leur projet aux membres du Conseil le jeudi 21 juin 2012 à 9 h 30 à la Mairie.

Association Route Serge Saint : Madame Béliarde présente la future plaquette des circuits des villages où sont implantées les sculptures de Serge Saint. L'assemblée générale de l'association aura lieu le 22 août 2012 à 17 h 30 à la Mairie.

Inauguration du restaurant scolaire intercommunal de Thaon : vendredi 29 juin 2012 à 17 h 00.

Madame Béliarde informe qu'un abri vélo et un banc vont être installés près de la MTL.

Une demande de conteneurs supplémentaires va être faite auprès du SIDOM pour permettre le tri sélectif au cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt trois heures trente minutes.